



BANQUE des
TERRITOIRES



Plan relance commerces de proximité - ACV

4 Mesures de court terme pour
soutenir les capacités de reprise
dans les Action Coeur de Ville

Décembre 2020

01

**COFINANCEMENT
D'UN POSTE DE
MANAGER DE
COMMERCE**

Notre offre

Subvention forfaitaire pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville

Bénéficiaires :

- Les communes retenues dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville
- Les EPCI retenus dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville
- Tout acteur collectif (Office de Tourisme, association de commerçants...) dans le cadre d'un partenariat établi avec une commune ou un EPCI du programme ACV

Montant alloué :

Forfait de 20.000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste), soit 40.000 €

Période d'éligibilité :

Recrutement d'un manager de commerce entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021

Conditions de mobilisation :

Financement d'un seul poste.

Subvention forfaitaire sur deux ans.

Au dépôt de la demande, fournir la fiche de poste et une estimation du coût annuel du poste. Le CV du manager de commerce peut être transmis à titre informatif, si celui-ci est déjà connu.

Conditions d'éligibilité :

Les territoires ACV qui ne disposent pas déjà d'un manager de commerce.

Sur la base d'une fiche de poste argumentée prenant appui sur le référentiel métier CMCV (Club des Managers de Ville et de Territoire).

Modalités de saisine de la Banque des Territoires et motifs justifiant la demande :

Saisine de la direction régionale par courriel ou courrier simple.

Motifs justifiant la demande :

- Création d'un poste de manager de commerce ; la décision de lancement du recrutement (délibération de la collectivité ou parution d'une annonce de recrutement) fait foi, pas nécessairement la date de prise de fonction
- Développement d'actions d'animation et de promotion auprès des commerçants, notamment en matière de digitalisation du commerce
- Réaffirmation de l'intérêt d'une destination marchande du centre-ville et encouragement de sa fréquentation

**COFINANCEMENT
DE SOLUTION
NUMERIQUE POUR
LE COMMERCE**

Notre offre :

Subvention forfaitaire pour la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire Action Cœur de Ville

Montant de la subvention :

Subvention forfaitaire de 20.000 € TTC

Bénéficiaires :

- Les communes retenues dans le programme Action Cœur de Ville
- Les EPCI retenus dans le programme Action Cœur de Ville
- Opérateurs des collectivités : office de tourisme, CCAS, ...
- Opérateurs commerciaux : Office de commerce, unions commerciales, chambres consulaires...

Période d'éligibilité :

Service mis en œuvre entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2021

Services éligibles :

- Application de ville
- Solution d'analyse de flux piétons
- Paiement sans espèces et monnaie locale
- Programme de fidélité
- Solution d'optimisation opérationnelle (caisse connectée...)
- Site de vente en ligne
- Solution de E-réservation et de click-&-collect
- Plateforme E-commerce des commerçants

Mobilisation de l'offre :

Subvention versée en une fois en amorçage du service

Subvention non renouvelable

Une subvention par territoire Action Cœur de Ville

Dépenses éligibles :

- Acquisition de services
- Frais de démarrage
- Acquisition de matériel
- Prise en charge de l'abonnement des utilisateurs (usagers et commerçants) pour la première année
- Animation et formation

Conditions d'éligibilité :

- Service numérique renforçant l'attractivité des territoires Action Cœur de Ville
- Mise en place d'un nouveau service ou évolution d'un service existant par de nouvelles fonctionnalités
- Respect du RGPD
- Le choix de la solution technique revient au bénéficiaire et ne constitue pas un critère d'attribution de la subvention.

Modalités de saisine de la Banque des Territoires :

Saisine de la direction régionale par courriel ou courrier simple.

Transmission d'une présentation de la solution choisie et d'un plan de financement de la solution.

03

**Offre SHOP'IN -
PETITES –
Action Cœur de
Ville**

CARTOGRAPHIE DU CONTEXTE
COMMERCIAL post confinement

Offre :

AMO destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Action Cœur de Ville, permettant de disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible et donner aux bénéficiaires de Petites villes de demain les moyens d'adapter leur politique d'intervention.

Financement :

Mobilisation des prestataires du Marché à Bons de Commande ACV, prise en charge à 100% par la BdT

Bénéficiaires :

- Les communes retenues dans le programme Action Cœur de Ville
- Les EPCI retenus dans le programme Action Cœur de Ville

Période d'éligibilité :

Jusqu'au 31 mars 2021

Périmètre de la mission :

Un premier volet (SHOP In Volet 1) est mobilisable pour :

- Dresser le panorama de la résilience commerciale théorique du centre-ville, et donc d'un niveau de risque à anticiper ;
- Observer objectivement les conditions économiques de la séquence de reprise des activités présentes dans les centres-villes, par typologies d'activités ;
- Apporter conseils pour permettre aux territoires Action Cœur de Ville de prioriser efficacement leur politique de relance et leurs investissements.

A l'issu du premier volet et si le besoin est exprimé par la collectivité, une prestation complémentaire peut être proposé (SHOP In Volet 2) :

- Constituer un tableau de bord dynamique pour piloter monitorer les impacts de la crise sur plusieurs mois, croisant des données actives (chiffre d'affaire et data de fréquentation) et de mesures qualitatives (entretiens, questionnaire sur un panel de commerçant, clientèle locale...)

Format de la mission :

SHOP'IN volet 1 : Format d'intervention court : 10 jours

SHOP'IN volet 2 : Format d'intervention moyen à long : 20 jours

Financement :

Mobilisation des prestataires du Marché à Bons de Commande ACV

SHOP in 1 : 10 000 €

SHOP in 2 : 20 000 €

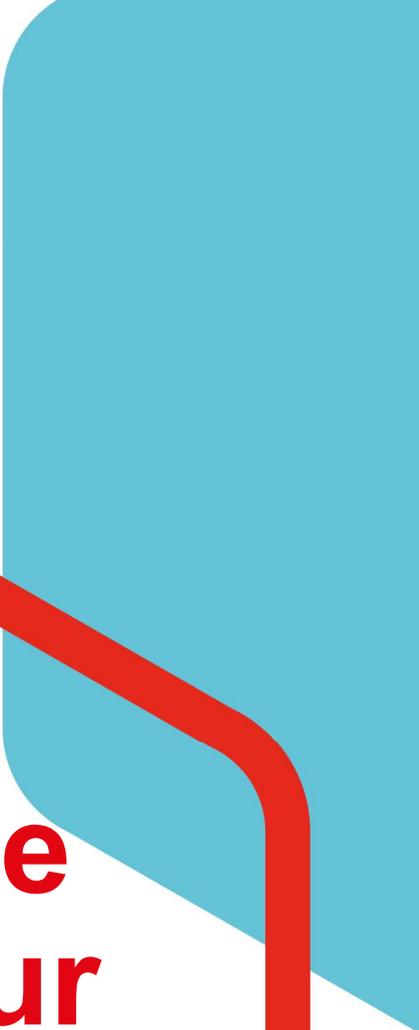
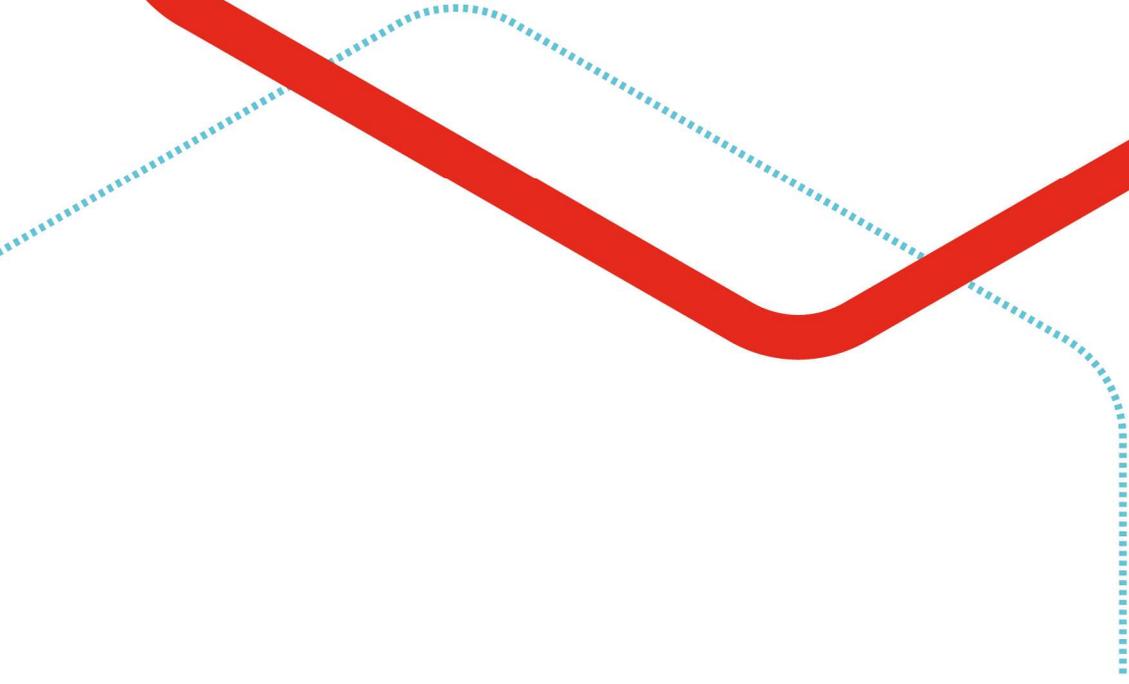
Modalités de saisine de la Banque des Territoires et motifs justifiant la demande :

Saisine de la direction régionale par courriel ou courrier simple.

Motifs justifiant la demande :

- Prévenir la défaillance des entreprises et anticiper les effets sur la vacance commerciale
- Identifier les leviers de rebond ou de résilience du commerce
- Sensibilisation auprès des nouveaux élus du plan et des mesures de relance de la collectivité

- Mise en place d'une veille dynamique de l'évolution du commerce de centre-ville (pouvant préfigurer un observatoire local du commerce)

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the main text.A teal-colored decorative shape in the top right corner, consisting of a rounded rectangle with a pointed bottom edge.A dotted teal line that starts from the left edge, curves upwards, then downwards, and finally turns vertically downwards at the bottom right.

**Offre Ingénierie
numérique pour
le commerce -
Action Cœur de
Ville**

Offre :

AMO destinée à accompagner les collectivités qui le souhaitent pour la définition de leur besoin, le choix et la mise en œuvre d'une solution numérique collective.

2 types d'intervention :

Mobilisation des prestataires du Marché à Bons de Commande ACV, prise en charge à 100% par la BdT

Bénéficiaires :

- Les communes retenues dans le programme Action Coeur de Ville
- Les EPCI retenus dans le programme Action Coeur de Ville

Période d'éligibilité :

Jusqu'au 31 mars 2021

Périmètre de la mission :

La mission peut se situer :

- en amont de l'acquisition d'une solution numérique : définition du besoin de la collectivité, aide au choix de la solution technique adaptée
- après l'acquisition d'une solution numérique : appui à la mise en fonctionnement des outils, monitoring des résultats, mise en place d'actions correctives...

Format de la mission :

Ingénierie numérique amont : Format d'intervention court : 10 jours

Ingénierie numérique aval : Format d'intervention moyen à long : 10 à 20 jours

Financement :

Mobilisation des prestataires du Marché à Bons de Commande ACV

Ingénierie numérique amont : 10 000 €

Ingénierie numérique aval : 20 000 €

Modalités de saisine de la Banque des Territoires et motifs justifiant la demande :

Saisine de la direction régionale par courriel ou courrier simple.

Motifs justifiant la demande :

- Difficulté de la collectivité à définir ses besoins et attentes vis-à-vis d'une solution numérique
- Besoin d'aide pour le choix d'une solution technique
- Optimisation du fonctionnement de la solution numérique acquise

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr